DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES ACCESSOIRE

AGENTS A TEMPS COMPLET OU A TEMPS INCOMPLET INFERIEUR OU EGAL à 70%

 \sim Décret n° 2011-82 du 20 janvier 2011 modifiant le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 \sim

D.S.D.E.N Loire Division AESH 11 rue Dr Charcot 42 023 St Etienne Cedex

Courriel Ce.ia42-admin.avs7 @ac-lyon.fr

A. <u>Votre poste en tant qu'AESH</u>
NOMPRENOM
PIAL d'EXERCICE
TELEPHONE :
ADRESSE ELECTRONIQUE :
QUOTITE DE TRAVAIL :
B. <u>Votre projet de cumul de votre poste actuel d'AESH avec une activité accessoire</u>
Description de l'activité envisagée
Identité, nature et secteur d'activité de l'organisme pour le compte duquel s'exercera l'activité accessoire
Nature de l'activité accessoire
Dunés, méniculisité et la cusina communitantifa de Pastinité
Durée, périodicité et horaires approximatifs de l'activité
Conditions de rémunération de l'activité
Conditions particulières de réalisation de l'activité (déplacements, variation saisonnière de l'activité)
Exercez-vous déjà une ou plusieurs activité(s) accessoires (s) ? ☐ Oui ☐ Non
En cas de réponse positive, veuillez décrire précisément ces activités (caractère public ou privé, durée, périodicité et horaires approximatifs, etc.)
Informations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration



l	DECLARATION SUR L'HONNEUR
	(à remplir dans le cas d'un cumul avec une activité accessoire à caractère privé)
	Je soussigné (NOM PRENOM)
	Souhaitant cumuler mon activité principale avec une activité privée accessoire pour le compte de :
	(préciser nom et coordonnées de l'entreprise ou de l'organisme)
	Déclare sur l'honneur ne pas être chargé, dans le cadre de mon activité principale, de la surveillance ou de l'administration de cette entreprise ou de cet organisme, au sens de <u>l'article L. 432-12 du code pénal.</u>
	Fait à Le
	Signature :
ſ	Décision du DASEN sur la demande de cumul
	L'avis est : ☐ favorable ☐ défavorable
	Commentaire
	Date Signature
	<u>Important</u> : en cas de changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité faisant l'objet de cette demande d'autorisation, il sera considéré que vous exercez une nouvelle activité, et vous devrez formuler une nouvelle demande d'autorisation.
	L'autorisation que vous sollicitez n'est pas définitive. L'autorité dont vous relevez peut s'opposer à tout moment à la poursuite d'une activité qui a été autorisée, si :
	-l'intérêt du service le justifie, -les informations sur le fondement desquelles l'autorisation a été donnée apparaissent erronées, -l'activité autorisée perd son caractère accessoire.